

Annulé par AP 912160

PREFECTURE DE LA GIRONDE

4<sup>ème</sup> DIVISION

4<sup>ème</sup> BUREAU

LE PREFET DE LA GIRONDE, Inspecteur Général de l'Administration en mission extraordinaire pour la IV<sup>ème</sup> Région, Militaire, Officier de la Légion d'Honneur,

- VU le décret du 28 juillet 1954, portant code de l'Urbanisme,
- VU le décret du 23 juin 1956, portant révision dudit code,
- VU le décret n°58-1466 du 31 décembre 1958,
- VU la demande présentée par Mme CAMOUS, à l'effet d'être autorisée à procéder au lotissement en 2 tranches de la propriété lui appartenant située à LACANAU-MEDOC, Chemin de Longarisse, lieu dit "Le Moutchic",
- VU le dossier technique déposé,
- Vu l'avis de Monsieur le Directeur des Services Départementaux du Ministère de la construction en date des 20 Avril et 8 juin 1959,
- VU l'avis de Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, en date des 8 Avril et 27 Juillet 1959,
- VU la décision préfectorale de principe du 30 Avril 1959,
- CONSIDERANT que le dossier définitif a été mis au point en tenant compte des prescriptions de la décision préfectorale susvisée,

ARRÊTÉ

- ARTICLE 1er : Est approuvé, conformément au dossier technique présenté, le projet de lotissement dit "Moutchic-lesFins" (1<sup>ère</sup> tranche), entrepris par Mme CAMOUS à LACANAU-MEDOC, Chemin de Longarisse, lieu dit "Le Moutchic",

.../...

.../...

- ARTICLE 2 : La vente des terrains compris dans cette 1 ère tranche, sera autorisée après réalisation et récolement des travaux prévus au programme d'aménagement approuvé.
- ARTICLE 3 : L'approbation de la 2 ème tranche du lotissement reste subordonnée à la production du profil en long des voies à réaliser.
- ARTICLE 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :
  - Mme CAMOUS, 76 rue du Sablonat -BORDEAUX-
  - Mr le Directeur des Services Départementaux du Ministère de la Construction,
  - Mr l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,
  - Mr le Maire de LACANAU-MEDOC,

FAIT A BORDEAUX, le - 3 AOUT 1959

POUR AMPLIATION :  
L'Attaché Chef de Bureau Délégué,

*M. Frank*



LE PRÉFET.

Pour le PRÉFET  
Secrétaire Général,

Signé: J. PLETTNER